



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

volailles

Question orale n° 1096

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Drian attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la filière avicole qui traverse une grave crise liée en particulier aux difficultés à l'export vers les pays tiers. La société BSA Distribution, filiale du groupe Bourgoin (2e groupe français dans ce secteur d'activité), a déposé son bilan le 17 mars dernier. Le tribunal de commerce de Sens (Yonne) a décidé la poursuite de l'activité avec l'assistance d'un administrateur judiciaire pour une période d'observation de six mois. Si la procédure n'entraîne pas pour l'immédiat de conséquence sur l'activité de l'entreprise BSAD elle-même, par contre les répercussions se sont déjà fait sentir sur les producteurs et l'ensemble des créanciers (sociétés de transport, abattoirs, coopératives), en particulier en Bretagne. Les difficultés du groupe Bourgoin concernent l'ensemble des régions françaises, BSAD représentant 3 340 personnes et neuf usines réparties sur l'ensemble du territoire. Le Gouvernement s'est déjà saisi du problème de la crise avicole et a mis à l'étude des mesures structurelles. Les difficultés du groupe Bourgoin nécessitent une mobilisation d'urgence, à la fois pour arrêter un dispositif à court terme pour répondre aux difficultés immédiates des différents partenaires, et en premier lieu des producteurs, et pour définir une perspective à moyen terme permettant d'assurer l'avenir économique de la filière avicole. Il lui demande quelles initiatives il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Jean-Yves Le Drian a présenté une question, n° 1096, ainsi rédigée:

«M. Jean-Yves Le Drian attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la filière avicole qui traverse une grave crise liée en particulier aux difficultés à l'export vers les pays tiers. La société BSA Distribution, filiale du groupe Bourgoin (2e groupe français dans ce secteur d'activité), a déposé son bilan le 17 mars dernier. Le tribunal de commerce de Sens (Yonne) a décidé la poursuite de l'activité avec l'assistance d'un administrateur judiciaire pour une période d'observation de six mois. Si la procédure n'entraîne pas pour l'immédiat de conséquence sur l'activité de l'entreprise BSAD elle-même, par contre les répercussions se sont déjà fait sentir sur les producteurs et l'ensemble des créanciers (sociétés de transport, abattoirs, coopératives), en particulier en Bretagne. Les difficultés du groupe Bourgoin concernent l'ensemble des régions françaises, BSAD représentant 3 340 personnes et neuf usines réparties sur l'ensemble du territoire.

«Le Gouvernement s'est déjà saisi du problème de la crise avicole et a mis à l'étude des mesures structurelles. Les difficultés du groupe Bourgoin nécessitent une mobilisation d'urgence, à la fois pour arrêter un dispositif à court terme pour répondre aux difficultés immédiates des différents partenaires et en premier lieu des producteurs, et pour définir une perspective à moyen terme permettant d'assurer l'avenir économique de la filière avicole.

«Il lui demande quelles initiatives il compte prendre en ce sens.»

La parole est à M. Jean-Yves Le Drian, pour exposer sa question.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, j'appelle solennellement votre attention sur la gravité de la crise avicole en France et particulièrement en Bretagne. La région Bretagne fournit, en effet, 40 % de la production française et l'enjeu concerne, entre la production et la transformation, 24 000

emplois.

Sans doute cette filière a-t-elle trop compté par le passé sur les aides européennes et sur le grand export. Après les accords de Marrakech, il aurait fallu prendre des mesures de réorientation indispensables.

Toutefois, force est de constater aujourd'hui que nous allons de licenciements en licenciements et de dépôt de bilan en dépôt de bilan. Il y a eu d'abord la fermeture de certaines unités du groupe Doux, dans le Finistère, qui a touché 450 emplois; ensuite, la crise du groupe Tilly Sabco, filiale détenue à parts égales par les groupes Unicopa et Bourgoin; enfin, le dépôt de bilan de BSA Distribution, filiale la plus importante du groupe Bourgoin. Tout cela est cause d'une grande incertitude, d'autant que nous ne sommes pas au bout des conséquences du dépôt de bilan de Bourgoin. Déjà, des liquidations ont été prononcées. On s'interroge sur l'avenir de certains groupes; on apprend notamment que la société Duc vient d'être achetée par le groupe Verneuil, et que d'autres perspectives sont vraisemblables. Pour l'instant, ce qui domine, c'est un sentiment d'inquiétude quant à l'avenir de la filière.

Récemment, une partie du problème a trouvé une solution dans le Morbihan, avec le règlement de l'affaire Tilly Sabco et la création d'unités nouvelles d'Unicopa. Les deux reprises se sont faites dans un souci d'ajouter de la valeur à la production et de s'éloigner de certaines filières qui n'ont plus d'avenir - je pense en particulier aux poulets grand export. Toutefois, ce dispositif est en complète restructuration.

Monsieur le ministre, je souhaiterais connaître votre sentiment sur cette crise, et les engagements que vous comptez prendre. Des missions ont été créées, mais des réponses urgentes, mais aussi à moyen terme, sont attendues. Chacun s'en préoccupe, mais il est utile, monsieur le ministre, que vous donniez à la représentation nationale votre orientation sur cette filière de qualité qu'il faut accompagner dans la mutation importante qu'elle doit subir.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, c'est vrai, la filière avicole traverse effectivement depuis l'automne 1998 une grave crise structurelle, due notamment à une augmentation de la production et à une réduction des débouchés, à l'export notamment.

Aussi, dès le mois de mars 1999, j'ai demandé à M. Daniel Perrin, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, et ancien directeur de l'OFIVAL, de préparer un rapport prospectif sur l'avenir de la filière avicole française.

A la suite de ses conclusions, un plan global pour la filière avicole a été discuté avec les représentants des organisations professionnelles. Ce plan comporte notamment un volet en faveur des éleveurs, afin de redimensionner l'outil de production avicole français aux capacités réelles d'écoulement des marchés, un autre volet pour la restructuration des entreprises avicoles d'abattage et de transformation, ainsi qu'un troisième volet pour le développement de nos débouchés, notamment à l'exportation.

S'agissant plus particulièrement de la société BSA Distribution, une procédure de redressement judiciaire a été engagée suite au dépôt de bilan effectué le 17 mars 2000 par ses dirigeants. Un administrateur judiciaire a été nommé.

Cette situation a entraîné le dépôt de bilan et la liquidation judiciaire d'autres sociétés dans le secteur de la volaille situées à son amont et dans le secteur de l'alimentation animale et des transports. Par ailleurs, cette situation n'est pas sans créer des difficultés importantes pour l'avenir de nombreux producteurs avicoles, fournisseurs de BSA Distribution, en région de Bretagne essentiellement.

Dans l'immédiat, les préfets ont constitué dès le 20 mars des groupes de travail, sous forme de cellules de crise, avec les représentants des producteurs, des collectivités locales et des entreprises concernées. Des solutions ont ainsi pu être trouvées, en particulier pour faire face à la situation des producteurs directement touchés par la mise en liquidation de l'entreprise Breizh Production.

Il a également été possible, dans ce cadre, de faire émerger des solutions concertées, positives en termes économique et social pour l'avenir des sites industriels dans ce département qui vous est cher, le Morbihan, en particulier.

Enfin, mon ministère a fait savoir à l'administrateur judiciaire qu'il se tenait à sa disposition pour examiner les suites opérationnelles du traitement de cette affaire et qu'il entend exercer un suivi très rapproché de ce dossier, en liaison avec les services de l'OFIVAL.

Monsieur le député, la solution à laquelle vous faisiez allusion - désormais à portée de main puisqu'un accord de principe a été obtenu à propos de Tilly-Sabco - montre que nous sommes en mesure de profiter de cette crise pour restructurer intelligemment cette filière en Bretagne.

Mon objectif est de veiller à ce que l'évolution du dossier ne se fasse ni au détriment des producteurs et des salariés, ni au détriment de la restructuration de ce secteur très fragilisé mais qui, de cette profonde crise, peut ressortir renforcé si nous y veillons tous attentivement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Drian](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1096

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2766

Réponse publiée le : 10 mai 2000, page 3854

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 mai 2000